

FONDS HUMANITAIRES DU BIT

Le BIT possède plusieurs fonds d'entraide qui peuvent effectuer des dons ou prêts dans des circonstances exceptionnelles. Il s'agit des :

- Fonds Norma Wagstaffe
- Fonds du Service social
- Fonds d'entraide du Syndicat du personnel
- Fonds du Comité du bien-être
- Paiements *ex-gratia*
- Fonds des paiements spéciaux (*pour les anciens fonctionnaires du BIT*)
- Fonds d'urgence de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Ce dernier n'est pas un fonds du BIT. Le Secrétariat des Nations Unies fournit des fonds et le Fonds de pension de New York attribue des dons.

Fonds Norma Wagstaffe

Ce fonds est employé pour financer des réceptions destinées aux retraités. Cette réception réunit, environ, 300 retraités et fonctionnaires du BIT.

Fonds du Service social

Ce fonds a été créé pour assister les fonctionnaires du BIT et leurs familles dans des situations d'extrême difficulté financière et lorsque aucune autre solution peut être trouvée.

Fonds d'entraide du Syndicat du personnel

Ce fonds a été établi afin de fournir l'aide financière, en cas de besoin, aux fonctionnaires ainsi qu'à leurs familles. Il est largement financé moyennant des donations faites par les fonctionnaires en exercice.

L'aide apportée par le Fonds prend, normalement, la forme de prêts exempts d'intérêts accordés à ceux en difficulté financière due à des circonstances exceptionnelles. Les dons à caractère limité à une seule fois sont aussi effectués. Un autre type de donation du Fonds est une allocation mensuelle à un nombre limité de fonctionnaires retraités en âge avancé recevant des pensions modestes.

Ce fonds est géré par un Conseil dont les membres sont élus par le Syndicat du Personnel. Ce Conseil se réunit régulièrement pour discuter des cas complexes et des questions de principe qui en résultent.

Fonds du Comité du bien-être

Paiements *ex-gratia*

Fonds des paiements spéciaux (*pour les anciens fonctionnaires du BIT*)

Le Fonds des paiements spéciaux est un fonds unique et peu connu pour assister les pensionnaires du BIT. Il a été créé par le Conseil d'administration au cours de sa 143^{ème} session, en novembre 1959, afin d'effectuer des paiements *ex-gratia* occasionnels aux fonctionnaires retraités, et à leurs conjoints, qui souffrent de difficultés financières imprévues. Les dons ne correspondent pas à une provision du Statut du personnel et n'ont entraîné aucune obligations contractuelles de la part du Bureau.

En établissant ce fonds, le Conseil d'administration a décidé qu'il allait être administré par un Comité d'administration avec un secrétariat assuré par celui des Pensions. Le Conseil d'administration devait déterminer le montant du crédit annuel qui allait être attribué du budget régulier au Fonds.

Les postulants à l'assistance sont évalués sur la base des critères strictement financiers et les requêtes sont traitées en toute confidentialité par intermédiaire des présentations anonymes faites au Comité. En 1997, le Comité a accordé le montant de \$97'111.- aux 14 bénéficiaires.

Fonds d'urgence de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ce fonds a été initialement établi par l'ONU en 1973 à partir des contributions volontaires des organisations membres, des associations des fonctionnaires et des contributions individuelles. Il a été mis sur pied afin d'alléger la détresse de ceux qui reçoivent des pensions modestes. Depuis 1975, ce fonds est utilisé pour venir en aide à ceux qui sont en difficultés due à la maladie ou à l'infirmité. Durant la période du 1er mai 1997 au 30 avril 1998, la somme de \$59'772.- a été employé dans le cas de 32 déboursements avec une dépense totale du Fonds d'urgence, depuis 1975, s'élevant approximativement à \$768'000.-.

Une fascicule explicatif est disponible sur demande.